



Séance du 07 mars 2023 à 18h30

Le conseil communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, salle de la Tuilerie à Giromagny, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc Anderhueber, Président.

Nombre de conseillers

En exercice :	42
Présents :	27
Absents :	15
dont suppléés :	02
dont représentés :	07
Votes pour :	36
Votes contre :	0
Abstention :	0
Votants :	36

Date de la convocation

28/02/2023

Date de publication

13/03/2023

Titulaires présents : M. AERENS, L. AFFHOLDER, J-L. ANDERHUEBER, O. BAZIN, J-P. BRINGARD, L. BROS-ZELLER, C. CANAL, M-J. CHASSIGNET, J. CHIPAUX, C. CODDET, P. DEMOUGE, A. FENDELEUR, A. FESSLER, J. GROSCLAUDE, P. GUIGON, E. HOTZ, J-M. HUGARD, P. LACREUSE, F. MONCHABLON, A. NAWROT, E. OTERNAUD, E. PARROT, J-L. SALORT, G. TRAVERS, D. VALLVERDU, E. WILLEMAIN, A. ZIEGLER

Suppléants avec voix délibérative : D. ILTIS, Y. KUENY

Procurations : C. LESOU à J. CHIPAUX, C. CONILH-NOBLAT à E. PARROT, V. ORLAT-BELOT à J-L. ANDERHUEBER, R. BEGUE à A. FESSLER, C. PARTY à C. CANAL, M. LEGUILLON à E. OTERNAUD, G. MICLO à F. MONCHABLON

Secrétaire de séance : J. CHIPAUX

Délibération n° 014-2023

Objet : Urbanisme - convention avec l'Agence d'Urbanisme du Territoire de Belfort (AUTB)

Madame Anne-Sophie PEUREUX-DEMANGELLE quitte l'assemblée et ne participe donc pas au vote.

Vu

- l'arrêté préfectoral n°90-2022-04-08-00002 du 8 avril 2022 relatif aux statuts communautaires,
- la délibération communautaire n°112-2017 du 12 avril 2017 portant prescription de l'élaboration d'un plan local d'urbanisme intercommunal et définissant les objectifs poursuivis, ainsi que les modalités de la concertation,
- les délibérations communautaires n°116-2017 du 23 mai 2017, n°166-2019 du 14 novembre 2019, n°063-2021 du 18 mai 2021 et n°054-2022 du 31 mai 2022 portant respectivement sur la signature d'une convention de programme partenarial avec l'Agence d'Urbanisme du Territoire de Belfort (AUTB) et sa prolongation par voie d'avenants,
- la convention afférente signée avec l'AUTB le 9 juillet 2017, son avenant n°01 signé le 12 décembre 2019, son avenant n°02 signé le 25 mai 2021 ainsi que son avenant signé le 1^{er} juin 2022,

Considérant

- la nécessité pour la communauté de communes de s'associer l'ingénierie nécessaire pour achever l'élaboration du plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi) et accompagner les projets d'aménagement et de développement,

Monsieur le Président propose de signer avec l'Agence d'urbanisme du Territoire de Belfort (AUTB) un avenant à la convention de partenariat susvisée. Cet avenant dont le projet a préalablement été adressé à chaque conseiller communautaire aurait pour objet de prolonger durant l'année 2023 la convention socle et de préciser les missions confiées à l'AUTB. Celles-ci seraient les suivantes :

- Partenariat relatif aux études et animations à destination des membres de l'Agence,
- PLUi – poursuite de son élaboration,
- Etude du potentiel photovoltaïque,
- Ingénierie d'accompagnement.

Elles auraient comme contrepartie le paiement à l'AUTB de la somme de 52 500 €.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés, **CHARGE** Monsieur le Président de signer l'avenant à la convention de partenariat avec l'AUTB, **PRECISE** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget communautaire 2023.

Ampliation de la présente délibération sera transmise à :

- SGC Belfort 2 – Antenne Giromagny.

Visa préfectoral

Fait et délibéré le jour, mois et an ci-dessus.

Le Président,



Jean-Luc ANDERHUEBER

Le secrétaire de séance,

Jacky CHIPAUX

Envoyé en préfecture le 14/03/2023

Reçu en préfecture le 14/03/2023

Publié le

Berger
Levrault

ID : 090-200069060-20230307-014_2023-DE